

Avenant à la Convention – Octroi de subsides au profit du partenariat entre l’asbl Picol, Partenariat, Intégration, Cohabitation à Laeken » et l’asbl « Samenleven-Convivence » dans le cadre de l’occupation transitoire du bâtiment arrière gauche du complexe immobilier sis 160 boulevard Emile Bockstael à 1020 Laeken

ENTRE LES SOUSSIGNES :

D’une part,

La Ville de Bruxelles , représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, au nom duquel agissent:

- Mme Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l’Egalité des chances,
- M. Symoens, Secrétaire de la Ville.

dont le siège social est sis Grand-Place, 1000 Bruxelles

En exécution d’une décision du Conseil communal du 28/06/2021

ci-après dénommée « la Ville »

ET

D’autre part,

Le partenariat mis en place dans le cadre du présent appel à projet composé de

- l’association sans but lucratif «Picol, Partenariat, Intégration, Cohabitation à Laeken», représentée par Carole Barbé, Coordinatrice, ayant son siège social à 2 rue du Champ de l’Eglise 1020 Bruxelles
- l’association sans but lucratif « Samenleven- Convivence », représentée par Sandrine Couturier, Directrice, ayant son siège social à 56 rue des jetons 1000 Bruxelles

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article supplémentaire

« Le bénéficiaire doit obtenir un accord écrit de la ville pour toute demande de financement supplémentaire réalisée auprès d’autre organismes privés et/ou publiques et ce afin d’éviter que la Ville ne soit associée à un financement non éthique ou qui porterait atteinte à son image . La demande

du bénéficiaire doit être adressé par mail au membre du comité de pilotage qui y répondront également par mail.»

Fait à Bruxelles, le, en autant d'originaux que de parties ayant un intérêt distinct, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour le bénéficiaire:

Pour l'association sans but lucrative
Picol, Partenariat, Intégration, Cohabitation à
Laeken
Lu et approuvé

Pour l'association sans but lucratif
Samenleven-Convivence
Lu et approuvé

Pour la ville de Bruxelles:

Le Secrétaire Communal,

L'échevine au logement, au patrimoine public et
à l'égalité des chances.

Lu et approuvé

Lu et approuvé

L. Symoens,

Lydia Mutuyebele